

**Complément d'avis n° 2025/05  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de l'électronique  
et de ses applications  
(ENSEA)**

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour les formations suivantes :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, spécialité Électronique et informatique industrielle, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Cergy-Pontoise

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications ;
- Vu le rapport établi par Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2025 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis avec réserves à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour la formation de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications mentionnée ci-dessus.**

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

